

Notification préalable d'une opération de concentration
(Affaire COMP/M.4098 — Investcorp/Autodistribution Group)
Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(2006/C 7/02)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 5 janvier 2006, la Commission a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, par lequel l'entreprise Parts Holding sarl («Parts», Luxembourg, appartenant au groupe Investcorp, Royaume-Uni) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle de l'ensemble de Autodis S.A. («Autodis», France) par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

- Parts/Investcorp group: institution financière internationale active dans les transactions financières internationales à son propre titre ou comme intermédiaire;
- Autodis: distribution de pièces détachées automobiles (voitures et moteurs de voiture), de pièces détachées pour les véhicules lourds (camions, semi-remorque et bus), et des pièces détachées industrielles non liées au secteur automobile.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que la transaction notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004. Conformément à la Communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽²⁾ il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite Communication.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie [n° (32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.4098 — Investcorp/Autodistribution Group, à l'adresse suivante:

Commission des Communautés européennes
DG Concurrence
Merger registry
J-70
B-1049 Bruxelles

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.

⁽²⁾ JO C 56 du 5.3.2005, p. 32.